

**RAPPORT N° 02/5-51**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**(Contrôleur de Gestion)**

La Ville doit pourvoir un poste d'Attaché, Contrôleur de Gestion pour la Direction Générale Adjointe.

Les missions sont les suivantes :

- Assurer le suivi de l'exécution budgétaire ;
- Aider à la mise en place des tableaux de bord ;
- Contrôler la régularité et la fiabilité des informations collectées ;
- Vérifier la fiabilité des procédures et des circuits d'information ;
- Analyser les données financières et les tableaux de bord afin d'en extraire les indicateurs clefs les plus pertinents ;
- Rechercher et proposer, sous l'impulsion de la Direction Générale Adjointe, toutes actions permettant d'améliorer les méthodes de travail, la circulation d'information, les procédures et outils de contrôle de la direction générale adjointe, dans les services et auprès des organismes en lien direct avec la Direction Générale Adjointe ;
- Participer à la mise en oeuvre les objectifs de réorganisation des services ;
- Développer et coordonner avec les correspondants administratifs, le suivi des associations et le dispositif des contrats d'objectifs.

Les connaissances requises sont les suivantes :

- Bac + 3 minimum ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Sens de l'organisation, rigueur et méthode ;
- Expérience dans des fonctions similaires souhaitées ;
- Qualités relationnelles et rédactionnelles ;
- Maîtrise de l'outil informatique.

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

## RAPPORT N° 02/5-51

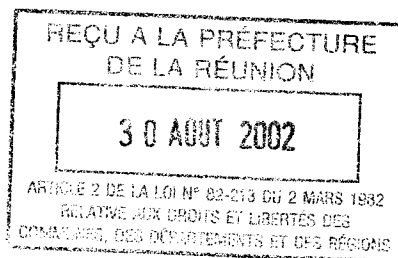
Le niveau de recrutement est fixé au minimum à Baccalauréat + 3 années d'études supérieures.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 306,07 et 4 277,87 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des Attachés Territoriaux dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 02/5-51  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 23 août 2002**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

(Contrôleur de Gestion)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/5-51 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création à l'effectif communal d'un poste de Contrôleur de Gestion.

Pour extrait certifié conforme  
fait à Saint-Denis, le 30 AOÛT 2002

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**

